

S.A. SCOP AAP TITI SERVICES
SA au capital social variable
7, rue Louis Blériot
44700 ORVAUT
SIREN 492 240 452 RCS NANTES

PROCÈS VERBAL DE DÉLIBÉRATION DU CA D'ÉLECTION DU MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MAI 2024

L'an 2023, le 23 mai, à 19 heures 45, les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège de la société, dans le prolongement de l'assemblée générale du 23 mai 2024, sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat de la Direction Générale ;

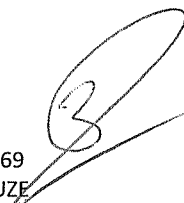
Sont présents :

- Gaëlle BATTEUR
- Boris COUILLEAU
- Gwenaël DELAYE
- Maud FOULON
- Bérénice GARNIER
- Carole PASCAL

Excusées :

- Stéphanie HADE représentante TITI FLORIS
- Marie PEQUIGNOT

Il est ainsi constaté que 6 administrateurs sur 8 composant le Conseil sont présents et qu'en conséquence, ledit Conseil peut valablement délibérer.



Le président de séance fait remarquer que le mandat de DG de Mme Gaëlle BATTEUR est arrivé à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui s'est tenue ce jour et qu'il convient au Conseil de se prononcer sur son renouvellement.

Également, le mandat de Directeur Général Délégué de M. Boris COUILLEAU est arrivé à expiration avec l'expiration du mandat de DG à l'issue de l'Assemblée Générale.

Madame Gaëlle BATTEUR fait part de son souhait de ne pas renouveler ce mandat de DG.

Monsieur Boris COUILLEAU fait part de sa candidature au poste de Directeur Général.

Première délibération

Le président indique que conformément aux dispositions légales, le conseil peut opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévues par la loi, soit le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général, soit la dissociation de ces fonctions.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'opter pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Deuxième délibération

M. Boris COUILLEAU est nommé Directeur Général en complément de son mandat de Président du Conseil d'administration, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

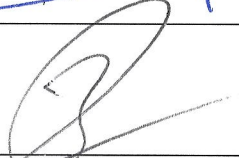
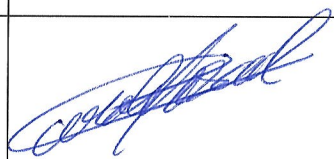
M. Boris COUILLEAU déclare accepter ces fonctions et satisfaire aux conditions légales relatives au cumul du nombre de mandats d'administrateurs et de directeur général.

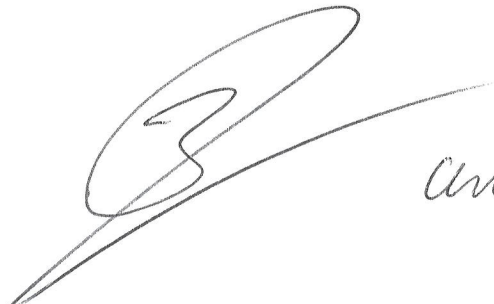
Troisième délibération

Le Conseil d'Administration donne tout pouvoir pour réaliser l'ensemble des formalités de publicité et de dépôt requises par les textes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h, et il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et les administrateurs.

Stéphanie HADE	Excusée
Maud FOULON	
Gwenaël DELAYE	
Boris COUILLEAU	
Gaëlle BATTEUR	
Bérénice GARNIER	
Marie PEQUIGNOT	Excusée
Carole PASCAL	

 certifié conforme